



CHARTRE DES MEMBRES ET POLITIQUES DE FONCTIONNEMENT

Chartre des Membres et Politique de Fonctionnement pour l'Association des Gabonais du Québec et du Canada (AGQC). Ces documents définissent les droits, devoirs et règles de conduite pour assurer un cadre harmonieux et respectueux au sein de l'association.

CHARTRE DES MEMBRES

Association des Gabonais du Québec et du Canada (AGQC)

1. Préambule

L'Association des Gabonais du Québec et du Canada (AGQC) a pour mission de rassembler, soutenir et valoriser la communauté gabonaise vivant au Canada. Cette chartre définit les valeurs, droits et devoirs des membres afin de promouvoir la cohésion, le respect et la solidarité.

2. Objectifs de la Charte

- Renforcer l'esprit de **solidarité et d'unité**.



- Promouvoir le **respect**, la **courtoisie** et la **bienveillance** entre membres.
- Encourager l'**entraide sociale, culturelle et économique**.
- Assurer la **transparence** et la **responsabilité** dans les actions de l'association.

3. Adhésion

- **Conditions d'adhésion :**

- Être citoyen (ne) Gabonais(e) ou d'origine gabonaise résidant au Québec ou au Canada.
- Remplir le **formulaire d'adhésion** et s'acquitter des **frais annuels** selon sa catégorie (étudiant, membre régulier, membre affaires).
- Carte de membre : Une **carte virtuelle** sera délivrée après l'adhésion.

4. Droits des Membres

Chaque membre a le droit :

- De participer aux événements et activités organisés par l'association.
- D'être informé des décisions importantes
- De participer aux assemblées générales
- D'être éligible aux postes de gouvernance selon les statuts de l'association
- De bénéficier de l'entraide et du soutien communautaire



5. Devoirs des Membres

Chaque membre s'engage à :

- Respecter les valeurs de l'association : **solidarité, courtoisie et bienveillance.**
- Respecter la **confidentialité** des discussions et des informations partagées.
- S'acquitter des **frais d'adhésion** annuels.
- À éviter les **discours politiques et religieux**
- Participer activement aux activités et au bon fonctionnement de l'association.
- S'abstenir de **propos ou de comportements haineux, de harcèlement ou de toute forme de discrimination** (ethnie, genre, orientation sexuelle, religion, etc.).

6. Sanctions en cas de Non-Respect

ASSOCIATION GABONAISE DU
QUÉBEC ET DU CANADA

- Tout manquement aux règles de la charte peut entraîner :
 - Un avertissement verbal ou écrit.
 - Une suspension temporaire des droits de participation.
 - Une exclusion définitive, après délibération du bureau exécutif. L'exclusion sera décidée selon la gravité des faits et/ou en cas de récidive après un premier avertissement.
-



POLITIQUE DE FONCTIONNEMENT

1. Structure de l'Association

- **Assemblée Générale** : Instance suprême où les membres votent les décisions majeures.
- **Bureau Exécutif** : Responsable de la gestion quotidienne (Président, Vice-président, Secrétaire, Trésorier, Chargé.e de communication, Chargé.e des affaires sociales, Chargé.e des affaires économiques).
- **Comités Spéciaux** : Peuvent être formés pour organiser des événements ou gérer des projets spécifiques, de façon ponctuelle.

2. Gestion Financière

Les frais d'adhésion et les dons constituent les principales sources de financement.

Les fonds sont destinés entre autres à :

- Organiser des événements communautaires.
- Soutenir les membres en situation de précarité.
- Défrayer les frais administratifs de l'association.

3. Rapport Financier :

Un bilan annuel sera présenté en assemblée générale pour assurer transparence et responsabilité.



4. Politique de Communication

Langage et Conduite :

- Les échanges doivent rester respectueux et courtois.
- Les discours haineux, la politique, la religion, le sport et le harcèlement sont interdits.

Utilisation des réseaux sociaux :

- Seules les entreprises immatriculées ayant réglé leurs frais d'adhésion peuvent bénéficier de la promotion sur nos plateformes.
- L'association s'exonère de toute responsabilité concernant les produits ou services offerts par lesdites entreprises.

4. Politique de Confidentialité

- Les informations personnelles collectées (nom, contacts, photos etc.) sont utilisées exclusivement pour :
 - L'établissement de la carte de membre.
 - La communication interne et l'organisation des activités.
 - Consentement obligatoire pour tout usage public de ces informations.
-



5. Gestion des Conflits

- Les conflits entre membres doivent être résolus à l'amiable, avec l'appui du bureau exécutif si nécessaire.
- En cas de désaccord persistant, une commission de médiation peut être mise en place.

6. Politique de Sécurité et d'Entraide

Caisse Solidaire :

- Mise en place pour soutenir les membres en difficulté (santé, urgences).
- Les critères d'éligibilité et le plafond d'aide seront définis en assemblée générale.

Entraide Communautaire :

- Organisation de Noël Solidaire, barbecues, et autres événements pour favoriser l'entraide.

7. Modification de la Charte et de la Politique

- Toute modification doit être approuvée en Assemblée Générale, avec le quorum requis selon les statuts de l'association.

Fait à Québec, le 03 mars 2022

Luce Kengue Mavida,

Présidente de l'Association des Gabonais du Québec et du Canada (AGQC)